



quee est le delai de prescription d'une action en justice

Par **godzila**, le **07/03/2011** à **15:02**

bonjour,

j'ai contractée en 2008 un crédit à la consommation d'un montant de 1000 euros, ayant eu par la suite des soucis financiers important, je n'ai pas pu rembourser. depuis le 29 juin 2009, le tribunal a rendu une ordonnance d'injonction de payer, depuis je rembourse tant bien que mal selon mes possibilités, j'ai échappée de peu à une saisie vente de mes meubles, aujourd'hui un huissier m'a remis un procès verbal d'indisponibilité du certificat d'immatriculation, quelle va être la suite, à quoi m'attendre d'après l'huissier, il s'agit d'une précon de la part de la société de crédit qui est cdgp. il m'a conseillé de me reprocher d'elle. je ne sais pas quoi dire car je suis sans emploi, non indemnisée assedic, pas de rsa, deux enfants à charge, seul mon mari travail et les fins de mois sont dure à bouclées, je ne voudrai pas faire une proposition que je ne pourrai pas tenir, et je voudrai pourtant obtenir une main levée pour cette indisponibilité, mon véhicule est de 1999 et a 300 000 km. aujourd'hui je dois rembourser 2132.71 euros pour 1000 euros emprunté. je n'ai plus droit aux allocations familiales car mes enfants ont 19 et 21 ans. depuis cette affaire je suis soignée pour und dépréssion nerveuse, je ne vois pas la fin. merci de vos conseils